

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 91-34 DU 5 NOVEMBRE 1991
RELATIVE A LA DELEGATION DONNEE A LA COMMISSION DES AIDES
DE DECIDER DES MODALITES PRATIQUES DES AIDES
A UNE EPURATION DE QUALITE

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau "Seine-Normandie" :

- Vu le VIème programme d'intervention de l'agence et notamment ses modalités concernant l'attribution des aides,
- Vu le rapport présenté par le directeur,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

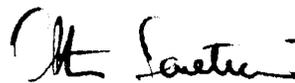
Délégation est donnée à la commission des aides, qui en rendra compte au Conseil, pour préciser les modalités de mise en oeuvre de l'aide à une épuration de qualité dans le cadre défini par le VIème programme d'intervention.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



P.F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du Conseil d'Administration



C. SAUTTER